

APPENDICE.

PIECES JUSTIFICATIVES.

A. ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Séance du 21 juin 1850.

Rapport de la Commission chargée d'examiner la proposition de M. MARIETTE.

«M. le ministre de l'Instruction publique a envoyé à l'Académie une demande qui lui a été adressée par M. AUGUSTE MARIETTE, attaché au Catalogue des antiquités égyptiennes du Musée du Louvre, afin d'obtenir une mission scientifique en Égypte, ayant principalement pour objet d'explorer les couvents coptes qui possèdent des bibliothèques composées de manuscrits en diverses langues.

En faisant cet envoi, M. le ministre de l'Instruction publique ajoute qu'il recevra avec beaucoup d'intérêt l'avis de l'Académie pour ce plan de voyage scientifique, ainsi que les instructions qu'elle lui ferait parvenir, dans le cas où elle jugerait le projet de M. MARIETTE digne de son suffrage et de sa direction.»

Vous nous avez désignés, MM. QUATREMÈRE, JOMARD, AMPÈRE et moi, pour examiner la demande de M. MARIETTE et pour répondre aux intentions exprimées par le ministre, d'une manière aussi libérale qu'éclairée. Le présent rapport a pour but de vous rendre compte de l'examen auquel s'est livrée votre commission.

M. MARIETTE déplore, avec raison, dans sa demande, le peu d'encouragement qui a été donné jusqu'ici aux missions de la nature de celle qu'il sollicite. En effet depuis les premières années de ce siècle, où l'on a commencé à se faire plus généralement une idée de l'importance de la langue copte pour l'étude des antiquités